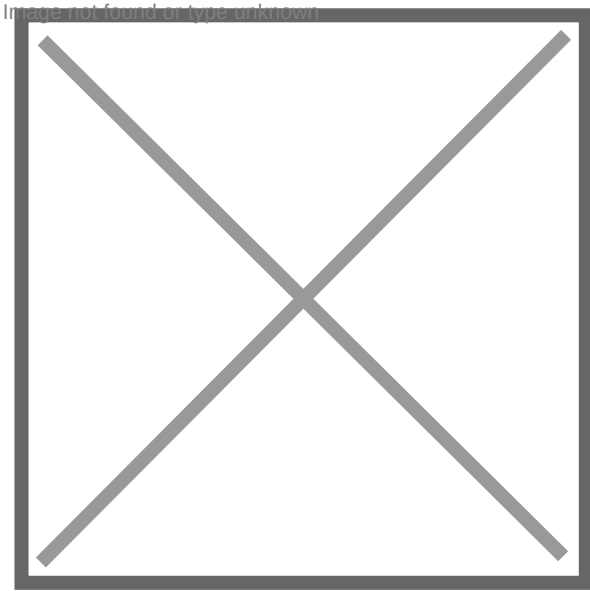




Publicité mensongere d'une agence de voyage

Par **pasq**, le **29/03/2013** à **11:55**

bonjour

J'ai fait un circuit en Inde avec l'Agence Shanti Travel et il s'avere que la prestation payée n'a pas été respectée.

En bref, tous les hotels ont été déclassés pour des hotels de catégories inférieures et nous en avons été informés a notre arrivée en Inde.

Nous avons réservé une nuit supplémentaire a l'arrivée, facturée 75€ et meme cet hotel a été changé pour un autre, prix public 28€.

De plus, l'agence s'appuie sur des clauses abusives pour ne pas nous indemniser. (En cas de pluie, les modification de circuit sont a la charge du client)

J'ai regardé les recours, cette société, bien que créée par des Francais, ayant un site internet hebergé en France, est de droit Indien et affiliée a aucun organisle de voyage.

Y a t-il des recours ?

Est il possible d'attirer l'attention du ministere du tourisme sur ces faits ?

Merci

Par **amajuris**, le **29/03/2013** à **13:40**

bjr,

s'agissant d'une société de droit indien, votre seule recours est la justice indienne.

vous pouvez attirer l'attention de l'administration mais cela ne réglera pas votre problème.

quand on commande et paie une prestation sur internet, il faut être vigilant sur le droit applicable.

pour ma part pour ce genre de prestations, je m'adresse à une agence de voyage de ma ville, c'est peut être plus cher mais je pense avoir quelques garanties sur la prestation achetée. sur leur site cette agence qui n'a aucun bureau en france précise bien que ses tarifs sont de 30% inférieurs à ceux proposés par les agences européennes.

cdt